



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE du 17 FEVRIER 2026

Présents : MM. Mmes : SAND Gilbert – CLEISS Jonathan - DA SILVA ADRIANO Valérie - RUCH Yannick - SCHMITT Dominique - PFISTER Monique - SEIBERT Sandra – LEONHART Caroline - LIENHART Bernard – PETITEAU Sylvia - SCHILL Fabien – WARTH Céline – SCHEER Cédric - KLOPFENSTEIN Martine - LENHARDT Olivier

ORDRE DU JOUR :

- 1- Désignation d'un secrétaire de séance
- 2- Approbation du CR du 08 décembre 2025
- 3- Comité Social Territorial commun
- 4- Subventions 2026
- 5- Revalorisation des indemnités de fonction des adjoints
- 6- Contrat de la secrétaire de mairie
- 7- Elections municipales
- 8- Divers

DECISIONS PRISES :

1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de nommer Mme Céline WARTH pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 08 DECEMBRE 2025

Le compte-rendu de la séance du 08 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

3. CREATION D'UN COMITE SOCIAL TERRITORIAL COMMUN ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HANAU-LA PETITE PIERRE ET CERTAINES DE SES COMMUNES

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1 ;

Vu l'article L.251.5 du Code Général de la Fonction Publique (CGFP) qui prévoit qu'un Comité social territorial (CST) est créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins cinquante agents ainsi qu'auprès de chaque centre de gestion pour les collectivités et établissements affiliés employant moins de cinquante agents ;

Conformément à l'article L.251-7 du CGFP, il peut être décidé, par délibérations concordantes des organes délibérants d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI), de l'ensemble ou d'une partie des communes adhérentes, et de l'ensemble ou d'une partie des syndicats rattachés à cet établissement de créer un Comité social territorial commun à condition que l'effectif global concerné soit au moins égal à cinquante agents ;

Considérant l'intérêt de disposer d'un Comité social territorial commun compétent pour l'ensemble des agents de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre, des communes et syndicats membres souhaitant y adhérer ;

Considérant la volonté de la commune de WIMMENAU de se rattacher au Comité social territorial de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre ;

Considérant que les effectifs des électeurs (fonctionnaires, agents contractuels de droit public et de droit privé y compris bénéficiaires de contrats aidés) appréciés au 1^{er} janvier 2026 de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre permettent la création d'un au Comité social territorial commun ;

Considérant que les effectifs des électeurs (fonctionnaires, agents non titulaires de droit public et de droit privé y compris bénéficiaires de contrats aidés) appréciés au 1^{er} janvier 2026 de la Commune de WIMMENAU sont de 7 électeurs ;

Le Conseil Municipal de WIMMENAU, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- ✚ **de CREER** un Comité social territorial commun compétent pour les agents de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre, des communes et syndicats membres souhaitant y adhérer ;
- ✚ **de PRECISER** que le Comité social territorial commun est placé auprès de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre ;
- ✚ **d'INFORMER** Monsieur le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Bas-Rhin de la création de ce Comité social territorial commun ;
- ✚ **d'AUTORISER** le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

4. SUBVENTIONS 2026

4.1 Salle de paroles à la Gendarmerie de Bouxwiller

Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD), au vu de l'augmentation du nombre de victimes de violences intrafamiliales, a décidé de mettre en place une salle de recueil de la parole au sein de la Gendarmerie de Bouxwiller. Cette salle sera destinée à accueillir les victimes dans un cadre adapté et sécurisé. Elle devra être équipée en matériel, mobilier et éléments de décoration.

Suite au groupe de travail « Violences Intra-Familiales » (CISPD) du 26 janvier dernier, il a été décidé que la commune de Bosselshausen procédera à l'achat de l'ensemble du matériel listé par la Gendarmerie de Bouxwiller. Le montant total de ces acquisitions s'élève à 1 001,93 euros TTC. Il est précisé que les communes membres de la Communauté de Communes Hanau-La Petite Pierre participeront financièrement à cette dépense par le versement d'une subvention à la commune de Bosselshausen. Au vu du nombre de communes concernées, la participation s'élève à 27,07 euros par commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- ✚ **APPROUVE** l'achat du matériel nécessaire à l'aménagement de la salle de recueil de la parole au sein de la Gendarmerie de Bouxwiller ;
- ✚ **APPROUVE** le principe de participation financière des communes membres de la Communauté de Communes Hanau-La Petite Pierre sous forme de subvention versée à la commune de Bosselshausen, laquelle avancera la totalité des dépenses.

4.2 Collège Suzanne Laliq Haviland à Wingen sur Moder

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- ✚ **D'ALLOUER** une participation financière de 20 € par élève de la commune de Wimmenau, scolarisé au collège Suzanne Laliq Haviland de Wingen sur Moder durant l'année scolaire 2025/2026, pour leur voyage à but éducatif dans le cadre du projet d'établissement.

4.3 : Collège de l'Eichel à Diemeringen

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- ✚ **D'ALLOUER** une participation financière de 20 € par élève de la commune de Wimmenau, scolarisé au collège de l'Eichel à Diemeringen durant l'année scolaire 2025/2026, pour leur voyage culturel.

4.4 : Association « Une rose un espoir »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- ✚ **D'ALLOUER** pour l'année 2026 une subvention à hauteur de 100 € à l'Association « Une rose un espoir ».

4.5 : Contribution financière pour l'Association « Le p'tit déclic-Ressourcerie »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- ✚ **D'ALLOUER** pour l'année 2026 une contribution financière pour le fonctionnement de l'épicerie solidaire, à hauteur de 0,16 € par habitant, soit 176 €.

4.6 : Académie de la Haute Moder – section sportive football du Collège Suzanne Laliqie Haviland à Wingen sur Moder

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- ✚ **D'ALLOUER** une participation financière de 20 € par élève, pour les 6 élèves de 6^{ème} et 5^{ème} de la commune de Wimmenau scolarisés au collège Suzanne Laliqie Haviland de Wingen sur Moder et inscrits en section sportive football durant l'année scolaire 2025/2026. Cette participation contribuera au financement de tenues et/ou de déplacements pour les tournois.

4.7 : Association El Shadow Arabians

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- ✚ **D'ALLOUER** pour l'année 2026 une subvention à hauteur de 300 € à l'Association El Shadow Arabians présidée par M. OSSWALD Jean-Louis.

4.8 : Club Vosgien de Wingen sur Moder

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- ✚ **D'ALLOUER** pour l'année 2026 une subvention à hauteur de 100 € au Club Vosgien de Wingen sur Moder.

5. REVALORISATION DES INDEMNITES DE FONCTION DES ADJOINTS

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 ;

Vu la loi Gatel du 22 décembre 2025, publiée au Journal Officiel du 23 décembre 2025 et applicable à compter du 24 décembre 2025 ;

Vu le tableau des indemnités de fonction maximales applicables aux adjoints au maire dans les communes situées dans la tranche démographique de 1000 à 3499 habitants ;

Vu la délibération du 24 mai 2020 fixant les indemnités de fonction des adjoints au maire ;

Considérant :

- que la loi Gatel a revalorisé les taux des indemnités de fonction des maires et des adjoints au maire pour les communes de moins de 20 000 habitants ;
- que, conformément aux dispositions légales, l'application du nouveau barème indemnitaire pour les adjoints au maire est subordonnée à une délibération du conseil municipal ;
- qu'il appartient au conseil municipal de fixer le montant des indemnités de fonction des adjoints au maire dans la limite des taux maximaux prévus par la loi ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

- ✚ **FIXE** le montant des indemnités de fonction des adjoints au maire, à compter du 24 décembre 2025, à 55,7 % de l'indice brut terminal de la fonction publique pour les communes de 1000 à 3499 habitants, conformément à l'article L.2123-24 du Code général des collectivités territoriales ;
- ✚ **DÉCIDE** d'inscrire les crédits nécessaires au financement de ces indemnités au budget communal, chapitre 65 : autres charges de gestion courante ;
- ✚ **DÉCIDE** que les indemnités revalorisées seront versées avec effet rétroactif au 24 décembre 2025 et que le rappel correspondant sera effectué sur la paie du mois de mars 2026 ;
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

6. CONTRAT DE LA SECRETAIRE DE MAIRIE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de Wimmenau a signé, en date du 1er juillet 2018, une convention d'adhésion au service commun de la Communauté de communes Hanau – La Petite Pierre pour le volet technique d'une part et le volet administratif d'autre part (notamment pour des remplacements ponctuels), suite à la délibération du 22 juin 2018.

Dans ce cadre :

- Un avenant, avec effet au 1er septembre 2020, a été signé pour le recrutement de Mme SCHILL Emmanuelle à raison de 20 heures hebdomadaires ;
- Un avenant, avec effet au 1er juillet 2021, a porté la durée hebdomadaire de service (DHS) à 23 heures ;
- Un avenant, avec effet au 11 août 2022, a porté la DHS à 27 heures.

Considérant les nécessités de service au sein de la commune et la disponibilité de la secrétaire de mairie pour exercer ses fonctions à temps complet, Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'un nouvel avenant à la convention sera signé afin de porter la durée hebdomadaire de service de Mme SCHILL à 35 heures à compter du lundi 2 mars 2026.

Le Conseil municipal prend acte de cette information.

7. ELECTIONS MUNICIPALES

Dans le cadre des élections municipales qui se tiendront le 15 mars 2026, il convient d'organiser la tenue du bureau de vote, lequel sera ouvert de 8h00 à 18h00.

Les membres du conseil municipal ont fait part de leurs disponibilités afin d'assurer les permanences tout au long de la journée ainsi que le dépouillement.

Un tableau récapitulatif précisant les créneaux de chacun sera transmis par mail.

8. DIVERS

- Le bulletin communal est finalisé et fera l'objet d'une diffusion.

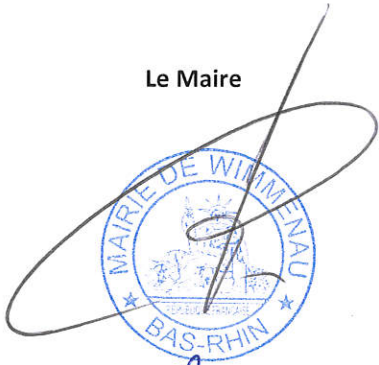
- M. le Maire informe d'un chantier important prévu au Schoenfeld à partir du 23 février 2026 dans le cadre du raccordement au réseau public d'électricité des 4 maisons en construction au niveau de la rue de la gare. Ces travaux comprennent la pose de câbles en basse tension (BT), l'installation de coffrets de branchement et d'un mât en béton à l'entrée de la rue des Boutons d'Or.

Fin de séance 20h45

Le Maire

Le Secrétaire de séance

Lu et approuvé



A stylized signature in blue ink, likely belonging to the Mayor.

A signature in blue ink, likely belonging to the Secretary of the meeting.

A signature in blue ink, likely belonging to the Secretary of the meeting.

A signature in blue ink, likely belonging to a council member.

A signature in blue ink, likely belonging to a council member.

A signature in blue ink, likely belonging to a council member.

A signature in blue ink, likely belonging to a council member.

A signature in blue ink, likely belonging to a council member.

A signature in blue ink, likely belonging to a council member.

A signature in blue ink, likely belonging to a council member.

A signature in blue ink, likely belonging to a council member.

A signature in blue ink, likely belonging to a council member.